

États financiers de

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Table des matières

	Page
Rapport des auditeurs indépendants	
États de la situation financière	1
États du résultat net et des autres éléments du résultat global	2
Tableaux des flux de trésorerie	3
États des variations de capitaux propres	4
Notes afférentes aux états financiers	5 - 38



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Tour KPMG, Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3
Canada

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2187
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Les Ressources Yorbeau inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Les Ressources Yorbeau inc. (l'« entité »), qui comprennent :

- les états de la situation financière au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017;
- les états du résultat net et des autres éléments du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les états des variations de capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers, qui indique que l'entité est toujours au stade d'exploration, donc qu'elle n'a pas de revenus significatifs provenant de son exploitation. Par conséquent, la continuité d'exploitation de l'entité dépend de sa capacité à lever du financement afin de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses engagements et obligations dans le cours normal de ses activités.

Comme il est indiqué à la note 1 des états financiers, ces événements ou situations, conjugués aux autres questions exposées dans la note 1 des états financiers, indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

*KPMG A.R.L. / S.R.N.C.R.L.**

Montréal, Canada

Le 27 mars 2019

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

États de la situation financière

31 décembre 2018 et 2017

	2018	2017
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 378 601 \$	1 902 850 \$
Taxes à recevoir et autres (note 5)	210 476	129 470
Actifs sur contrats	17 463	-
Frais payés d'avance	47 536	55 415
	1 654 076	2 087 735
Actif à long terme		
Dépôts en fidéicommiss (note 6)	279 000	279 000
Bâtiment à Chibougamau (note 7)	231 382	242 337
Propriétés minières (note 8)	3 786 708	3 770 663
Actifs de prospection et d'évaluation (note 8)	22 260 139	21 976 047
	26 557 229	26 268 047
	28 211 305 \$	28 355 782 \$
Passif et capitaux propres		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 9)	278 962 \$	127 817 \$
Passif lié aux actions accréditives (notes 11 et 14)	570 300	222 345
	849 262	350 162
Passif à long terme		
Provisions (note 10)	279 000	279 000
Total des passifs	1 128 262	629 162
Capitaux propres		
Capital social et bons de souscription (note 11)	54 265 001	53 884 801
Surplus d'apport	2 923 756	2 889 956
Déficit	(30 105 714)	(29 048 137)
	27 083 043	27 726 620
Entité présentant l'information financière et la continuité d'exploitation (note 1)		
Engagements et éventualités (note 14)		
	28 211 305 \$	28 355 782 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

_____(s) Amit Gupta_____, administrateur

_____(s) Georges Bodnar_____, administrateur

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

États du résultat net et des autres éléments du résultat global

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

	2018	2017
Revenus		
Produits des contrats	17 463 \$	- \$
Frais de gestion	5 750	43 928
Location de locaux	32 811	130 600
Redevance Ellison (note 8 c))	-	2 250 000
Autres revenus provenant de l'émission d'actions accréditives	222 345	476 181
	<u>278 369</u>	<u>2 900 709</u>
Charges		
Charges administratives (note 15)	1 016 408	849 220
Paievements fondés sur des actions	33 800	700
Entretien de la propriété	171 542	167 231
Dépenses de l'édifice de Chibougamau (note 16)	33 529	30 412
Radiation d'actifs de prospection et d'évaluation et de propriétés minières (note 8)	-	129 463
	<u>1 255 279</u>	<u>1 177 026</u>
Revenus d'intérêts	(152)	(27)
Charges d'intérêts	27 519	3 156
	<u>27 367</u>	<u>3 129</u>
(Perte nette) bénéfice net et résultat global	(1 004 277)\$	1 720 554 \$
(Perte nette) bénéfice net par action, de base et dilué	(0,01)\$	0,01 \$
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	308 111 917	300 631 488

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Tableaux des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

	2018	2017
Provenance (affectation) de la trésorerie		
Exploitation		
(Perte nette) bénéfice net	(1 004 277)\$	1 720 554 \$
Ajustements hors caisse pour :		
Revenus provenant de l'émission d'actions accréditives	(222 345)	(476 181)
Paiements fondés sur des actions	33 800	700
Dépense d'amortissement (note 16)	10 955	10 956
Charges d'intérêts nettes	27 367	3 129
Radiation d'actifs de prospection et d'évaluation et de propriétés minières (note 8)	-	129 463
Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement liés à l'exploitation		
Variation des actifs sur contrats	(17 463)	-
Variation des crédits d'impôt à recevoir et autres	(81 006)	130 610
Variation des frais payés d'avance	7 879	7 806
Variation des créditeurs et charges à payer	151 145	(392 725)
Intérêts reçus	152	27
Intérêts payés	(27 519)	(3 155)
Trésorerie nette (utilisée pour) provenant des activités d'exploitation	(1 121 312)	1 131 184
Investissement		
Diminution des dépôts en fidéicommiss	-	(81 620)
Paiement initial reçu d'une convention d'option (note 8)	1 000 000	-
Ajouts aux propriétés minières	(16 045)	-
Ajouts aux actifs de prospection et d'évaluation	(1 440 379)	(1 950 361)
Crédit d'impôts sur les actifs de prospection et d'évaluation	156 287	-
Trésorerie nette utilisée pour les activités d'investissement	(300 137)	(2 031 981)
Financement		
Produit de l'émission d'actions	950 500	1 500 000
Frais de financement liés aux capitaux propres	(53 300)	(71 943)
Trésorerie nette provenant des activités de financement	897 200	1 428 057
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(524 249)	527 260
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	1 902 850	1 375 590
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	1 378 601 \$	1 902 850 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

États des variations de capitaux propres

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

	2018	2017
Transactions avec des actionnaires, comptabilisées directement dans les capitaux propres		
Capital social et bons de souscription		
Solde au début de l'exercice	53 884 801 \$	52 741 943 \$
Émission d'actions accréditatives (note 11)	380 200	1 142 858
Solde à la fin de l'exercice	54 265 001	53 884 801
Surplus d'apport		
Solde au début de l'exercice	2 889 956	2 889 256
Paiements fondés sur des actions accordées en vertu du régime d'options d'achat d'actions (note 12)	33 800	700
Solde à la fin de l'exercice	2 923 756	2 889 956
Déficit		
Solde au début de l'exercice	(29 048 137)	(30 696 748)
(Perte nette) bénéfice net et résultat global de l'exercice	(1 004 277)	1 720 554
Frais de financement liés aux capitaux propres	(53 300)	(71 943)
Solde à la fin de l'exercice	(30 105 714)	(29 048 137)
Total de l'avoir des actionnaires à la fin de l'exercice	27 083 043 \$	27 726 620 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

1. Entité présentant l'information financière et la continuité d'exploitation

Les Ressources Yorbeau inc. (« Yorbeau » ou la « Société ») est une société domiciliée au Canada et constituée selon les lois de la province de Québec. L'adresse du siège social de la Société est le 110, boulevard Crémazie, bureau 430, Montréal, Québec.

La Société est engagée dans l'exploration de propriétés minières dans la province de Québec. Bien que la Société prenne toutes les mesures conformes aux normes de l'industrie selon l'état actuel de ses propriétés afin de s'assurer que les titres de propriétés minières dans lesquelles elle a un intérêt financier sont en règle, ces mesures ne garantissent pas la validité des titres. Les titres pourraient être assujettis à des ententes précédentes non enregistrées ou au non-respect d'exigences réglementaires.

Le 1^{er} janvier 2018, une filiale à part entière de la société, Mines Cancor Inc., et la société ont fusionné sous le nom de Les Ressources Yorbeau Inc. En raison de la fusion, la société n'a plus aucune filiale, les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ne sont plus consolidés. L'information comparative présentée pour 2017 continue d'être présentée sur une base consolidée afin de refléter la structure à ce moment-là.

Les états financiers ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation, ce qui présume que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses engagements et obligations dans le cours normal de ses activités.

La Société est en cours d'exploration et d'évaluation concernant ses propriétés minières et projets et n'a pas encore déterminé si ses propriétés et projets contiennent des réserves de minerai qui sont économiquement exploitables. Les activités d'exploitation n'ont pas encore généré de revenus. La capacité de la Société à respecter ses engagements lorsqu'ils viennent à échéance, y compris l'acquisition de propriétés minières et le développement de projets, dépend de sa capacité à obtenir le financement nécessaire. La récupération des montants affectés aux propriétés minières et aux actifs de prospection et d'évaluation dépend de la capacité de la Société à obtenir le financement nécessaire pour compléter l'exploration et le développement de ces propriétés ainsi que de sa capacité à mener à terme la mise en valeur et la production rentable future ou d'obtenir des produits de la vente de propriétés. En date des états financiers, la valeur comptable des propriétés minières représente, selon la direction, la meilleure estimation de leur valeur recouvrable nette. Cette valeur pourrait toutefois être réduite dans le futur.

La direction prévoit que le fonds de roulement disponible de la Société, à la fin de l'exercice, sera insuffisant pour fournir à la Société un financement adéquat afin de couvrir son budget de frais généraux administratifs, de rencontrer ses obligations à court terme pour les douze prochains mois et de compléter son budget d'exploration pour l'année 2019. Par conséquent, la Société devra obtenir du financement supplémentaire en 2019.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

1. Entité présentant l'information financière et la continuité d'exploitation (suite)

Les conditions mentionnées ci-dessus indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Les états financiers n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs si l'hypothèse de continuité d'exploitation n'était pas appropriée.

2. Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

La publication des présents états financiers a été approuvée par le conseil d'administration en date du 29 mars 2019.

3. Base d'établissement

a) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique à l'exception des paiements fondés sur des actions qui sont évalués selon l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*.

b) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

c) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Des informations concernant les jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont fournies dans la note 4.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

3. Base d'établissement (suite)

c) Utilisation d'estimations et recours au jugement (suite)

Des informations sur les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice sont fournies dans les notes ci-après :

- Notes 4 et 8 - recouvrabilité des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation;
- Notes 4 et 10 - évaluation de la provision pour remise en état du site;
- Notes 4 et 13 - recouvrabilité des actifs d'impôt
- Note 11 - évaluation de la juste valeur du passif lié aux actions accréditives.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les exercices futurs touchés par ces révisions.

4. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme aux exercices présentés dans les présents états financiers.

a) Base de consolidation

Le 1^{er} janvier 2018, une filiale à part entière de la société, Mines Cancor Inc., et la société ont fusionné sous le nom de Les Ressources Yorbeau inc. En raison de la fusion, la société n'a plus aucune filiale, les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ne sont plus consolidés. L'information comparative présentée pour 2017 continue d'être présentée sur une base consolidée afin de refléter la structure à ce moment-là.

Les filiales

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 comprennent les comptes de la Société et de sa filiale à part entière, Mines Cancor Inc.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers à compter de la date à laquelle le contrôle commence jusqu'à la date à laquelle il cesse. Les méthodes comptables de la filiale ont été modifiées si nécessaire pour les aligner sur les méthodes adoptées par la Société.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

4. Principales méthodes comptables (suite)

b) Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation

Les propriétés minières correspondent à une participation acquise dans des permis ou des claims de prospection minière comportant des droits de prospection de tous les minerais de ces claims.

Tous les coûts préalables à la prospection, c'est-à-dire les coûts engagés avant d'obtenir les droits légaux de se livrer à des activités de prospection et d'évaluation dans une zone d'intérêt, sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Après l'obtention du droit légal de prospection, les dépenses de prospection et d'évaluation sont inscrites à l'actif pour chaque zone d'intérêt identifiable jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale soient démontrées.

Les dépenses comptabilisées en actifs de prospection et d'évaluation incluent les dépenses liées à l'acquisition de droits de prospecter, des études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques, du forage d'exploration, des creusements de tranchées, de l'échantillonnage et des activités en lien avec l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale. Les propriétés minières et les actifs de prospection et d'évaluation sont comptabilisés au coût historique diminué de toute perte de valeur comptabilisée.

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale sont démontrées pour une zone d'intérêt, la Société cesse d'inscrire à l'actif les propriétés minières et les coûts de prospection et d'évaluation pour cette zone, effectue un test de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation comptabilisés et reclasse tous les actifs de prospection et d'évaluation qui n'ont pas subi de perte de valeur dans les immobilisations corporelles ou incorporelles en développement minier, selon la nature des actifs.

Dans le cas d'accords d'amodiation, la Société utilise la valeur comptable des actifs de prospection et d'évaluation comme valeur comptable de la portion de l'intérêt conservée, le cas échéant, et crédite toute contrepartie en espèces reçue de la valeur comptable de la portion de l'intérêt conservée, tout excédent étant inclus en tant que gain en résultat. La Société n'enregistre pas les dépenses d'exploration engagées par des tiers sur la propriété.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

4. Principales méthodes comptables (suite)

c) Dépréciation

Actifs non financiers

La valeur comptable des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation fait l'objet d'un test de dépréciation uniquement lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation, typiquement lorsqu'une des circonstances suivantes s'applique :

- Les droits d'exploration ont expiré ou expireront dans un avenir proche;
- Aucune dépense d'exploration future importante n'est prévue;
- Aucune quantité commercialement exploitable n'a été découverte et les activités d'exploration et d'évaluation sur cette propriété cesseront;
- Le recouvrement de la valeur des actifs de prospection et d'évaluation via leur développement ou leur vente est peu probable.

Si une telle circonstance existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Les propriétés minières et les actifs de prospection et d'évaluation font aussi l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'ils sont transférés en actifs de développement, même si aucun fait ni aucune circonstance n'existe quant à l'excès de la valeur comptable sur la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. Lors de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Aux fins du test de dépréciation, les actifs qui ne peuvent pas être testés individuellement sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs générant des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou groupes d'actifs (l'unité génératrice de trésorerie ou « UGT »). Le niveau identifié par la Société aux fins du test de dépréciation des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation correspond à chaque propriété minière.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

4. Principales méthodes comptables (suite)

d) Provision

Une provision est constituée si, à la suite d'un événement passé, la Société a une obligation juridique ou implicite actuelle qui peut être estimée de manière fiable et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation. Les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt reflétant les évaluations actuelles de la valeur temporelle de l'argent par le marché et des risques spécifiques au passif. Le dénouement de l'escompte est comptabilisé en tant que charges financières.

e) Capital social et bons de souscription d'actions

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires et d'options sur actions sont comptabilisés à titre d'augmentation du déficit, après déduction de toute incidence fiscale.

Actions accréditatives

La législation fiscale canadienne permet à une société d'émettre des titres de placement à des investisseurs par lesquels les déductions fiscales relatives aux dépenses d'exploration peuvent être réclamées par les investisseurs et non par la société. Ces titres de placement sont appelés actions accréditatives. La Société peut financer une portion de ses programmes d'exploration via l'émission d'actions accréditatives.

À la date d'émission des actions, la Société alloue le produit d'émission entre le capital social et l'obligation de remettre les déductions fiscales, qui est comptabilisée en tant que passif lié aux actions accréditatives. La Société estime la juste valeur de l'obligation selon la méthode résiduelle, c'est-à-dire en comparant le prix de l'action accréditative au prix de marché d'une action ordinaire à la date d'annonce du financement.

La Société peut renoncer aux déductions fiscales selon ce qui est appelé la « méthode générale » ou la « méthode rétrospective ».

Lorsque la Société renonce aux déductions fiscales selon la méthode générale, qu'elle prévoit effectuer la renonciation et qu'elle capitalise les dépenses dans l'année courante, alors la Société comptabilise un passif d'impôt différé avec pour contrepartie une dépense d'impôt différé. L'obligation est réduite à néant et un produit correspondant est enregistré.

Lorsque la Société renonce aux déductions fiscales selon la méthode rétrospective, elle comptabilise un passif d'impôt différé avec pour contrepartie une dépense d'impôt différé lorsque les dépenses sont effectuées et capitalisées. À ce moment, l'obligation est réduite à néant et un produit correspondant est enregistré.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

4. Principales méthodes comptables (suite)

e) Capital social et bons de souscription d'actions (suite)

Bons de souscription d'actions

Les bons de souscription d'actions sont classés dans les capitaux propres dans la mesure où ils ne correspondent pas à des passifs financiers.

f) Paiements fondés sur des actions

La juste valeur à la date d'attribution des droits à des paiements fondés sur des actions attribués à des membres du personnel et des administrateurs est comptabilisée comme charge, une augmentation correspondante étant comptabilisée dans le surplus d'apport, au cours de la période où les membres du personnel et les administrateurs acquièrent des droits inconditionnels à des paiements fondés sur des actions. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits dont on s'attend que les conditions de service soient remplies, de sorte que le montant finalement comptabilisé en charges dépend du nombre de droits qui remplissent les conditions de service à la date d'acquisition des droits.

Les accords de paiement fondé sur des actions aux termes desquels la Société reçoit des biens ou des services en contrepartie de ses propres instruments de capitaux propres sont comptabilisés comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres, indépendamment de la manière dont la Société a obtenu ces instruments de capitaux propres. La Société évalue les biens ou les services reçus et l'augmentation correspondante des capitaux propres directement, à la juste valeur des biens ou services reçus, sauf si cette juste valeur ne peut pas être estimée de façon fiable, auquel cas la juste valeur sera établie indirectement, par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

g) Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme des contrats de location simple ou comme des contrats de location-financement dépendamment de la réalité de la transaction au commencement du contrat. La classification est réévaluée si les modalités du contrat sont modifiées. Un contrat de location n'ayant pas l'effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents de la propriété d'un actif est classé comme un contrat de location simple.

Tous les contrats de location de la Société sont classés comme des contrats de location simple et, de ce fait, les actifs en location ne sont pas constatés dans les états consolidés de la situation financière de la Société.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

4. Principales méthodes comptables (suite)

g) Contrats de location (suite)

Les paiements effectués dans le cadre des contrats de location simple sont comptabilisés selon le mode linéaire pendant la durée du contrat de location dans les états consolidés du résultat net et des autres éléments du résultat global ou capitalisés selon leur nature dans les actifs de prospection et d'évaluation.

h) Produits financiers et charges financières

Les revenus et charges d'intérêts sont comptabilisés dès qu'ils ont couru, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts reçus et les intérêts payés sont classés dans les activités d'exploitation dans les tableaux des flux de trésorerie.

i) Crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources et crédit d'impôt remboursable relatif aux droits miniers

La Société est admissible à un crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources pour des frais d'exploration au Canada financés par trésorerie, autrement que par financement accreditif, jusqu'à 28 %. Ce crédit est comptabilisé comme une subvention gouvernementale en diminution des actifs de prospection et d'évaluation.

La Société a droit également à un crédit d'impôt remboursable sur les droits miniers en vertu de la Loi sur l'impôt minier du Québec. Le traitement comptable du crédit d'impôt remboursable sur les droits miniers dépend de l'intention de la direction à entrer en production dans le futur ou de vendre ses propriétés minières à un autre producteur minier une fois que la faisabilité technique et la viabilité économique des propriétés ont été démontrées. Cette évaluation est faite au niveau de chaque propriété minière. Dans le premier cas, le crédit de droits miniers est enregistré comme un recouvrement d'impôts en vertu de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, ce qui génère en même temps un passif d'impôt différé et des charges d'impôt différé, car les frais d'exploration reportés n'ont plus de valeur fiscale à la suite de la réclamation de la Société pour le crédit d'impôt remboursable. Dans le deuxième cas, il est prévu qu'aucun droit minier ne sera versé dans le futur. En conséquence, le crédit de droits miniers est comptabilisé comme une subvention gouvernementale en vertu de la norme IAS 20, *Comptabilisation des subventions publiques et informations à l'aide publique*, c'est-à-dire à l'encontre des actifs de prospection et d'évaluation.

Étant donné que l'intention de la direction est de vendre les propriétés minières dans le futur, le crédit sur les droits miniers est comptabilisé comme une subvention gouvernementale en diminution des actifs de prospection et d'évaluation. La Société enregistre ce crédit à 16 % (16 % en 2017) applicable sur 50 % de la dépense admissible.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

4. Principales méthodes comptables (suite)

- i) Crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources et crédit d'impôt remboursable relatif aux droits miniers (suite)

Les crédits liés aux ressources et les crédits liés aux droits miniers sont comptabilisés en diminution des dépenses de prospection et d'évaluation lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'ils seront reçus et que la Société se conformera aux conditions associées aux crédits.

- j) Impôt sur le bénéfice

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte), sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une année, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé dans le cadre de la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le bénéfice ni la perte comptable ou fiscale.

L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporelles lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, qui ont l'intention de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales inutilisées ainsi qu'au titre des différences temporelles déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

4. Principales méthodes comptables (suite)

k) Résultat par action

La Société présente le résultat de base et le résultat dilué par action pour ses actions ordinaires. Le résultat de base par action se calcule en divisant le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, après ajustement pour tenir compte des actions propres détenues. Aux fins du calcul du résultat dilué par action, le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après ajustement pour tenir compte des actions propres détenues, doivent être ajustés pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, lesquelles englobent les bons de souscription d'actions et les options sur actions attribués aux membres du conseil d'administration et du personnel.

l) Information sectorielle

La Société a déterminé qu'elle n'a qu'un seul secteur d'exploitation, soit l'exploration minière.

m) Bâtiment à Chibougamau

Le bâtiment est utilisé en tant qu'installation de manutention des carottes de forage et est situé à Chibougamau, Québec. Le bâtiment est comptabilisé au coût, réduction faite de l'amortissement cumulé. La Société amortit ce bâtiment en utilisant un taux d'amortissement dégressif annuel de 4 %.

n) Nouvelles normes comptables et interprétations récemment adoptées

Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions (modifications de l'IFRS 2)

Le 20 juin 2016, l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié des modifications de l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, en vue de clarifier comment doivent être comptabilisés certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions.

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Par souci de simplification, les modifications peuvent être appliquées de manière prospective. Une application rétrospective ou anticipée est autorisée si les informations sont disponibles sans utilisation de connaissances a posteriori.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

4. Principales méthodes comptables (suite)

n) Nouvelles normes comptables et interprétations récemment adoptées (suite)

Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions (modifications de l'IFRS 2) (suite)

Les modifications fournissent des exigences relativement à la comptabilisation des effets des conditions d'acquisition des droits et des conditions accessoires à l'acquisition des droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions qui sont réglés en espèces, des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net concernant l'obligation légale relative aux retenues d'impôt à la source et une modification des termes et conditions qui a pour effet qu'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en espèces est reclassée comme étant réglée en instruments de capitaux propres.

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et l'adoption anticipée est permise. La société ne s'attend pas à ce que l'adoption de l'IFRS 2 ait une incidence importante sur ses états financiers.

IFRS 9, Instruments financiers

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié l'IFRS 9 complète (IFRS 9 (2014)). IFRS 9 (2014) introduit de nouvelles exigences pour le classement et l'évaluation des actifs financiers, y compris les pertes de valeur. IFRS 9 (2014) inclut également une nouvelle norme générale de comptabilité de couverture qui aligne plus étroitement la comptabilité de couverture sur la gestion des risques.

Classement et évaluation

IFRS 9 (2014) contient une nouvelle approche de classement et d'évaluation des actifs financiers qui reflète le modèle d'entreprise dans lequel les actifs sont gérés et leurs caractéristiques de flux de trésorerie. Les actifs financiers sont classés et évalués en fonction des trois catégories suivantes: coût amorti, juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAÉRG) et juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les passifs financiers sont classés et évalués en deux catégories: coûts amortis ou JVRN. Selon IFRS 9 (2014), les dérivés incorporés dans des contrats dans lesquels l'hôte est un actif financier au sens de la norme ne sont pas séparés, mais l'instrument financier hybride dans son ensemble est évalué en vue de son classement.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

4. Principales méthodes comptables (suite)

n) Nouvelles normes comptables et interprétations récemment adoptées (suite)

IFRS 9, Instruments financiers (suite)

Classement et évaluation (suite)

Le tableau suivant résume les impacts du classement lors de l'adoption de l'IFRS 9 (2014). L'adoption des nouvelles exigences de classement selon IFRS 9 (2014) n'a pas entraîné de changement significatif dans l'évaluation ou la valeur comptable des actifs et des passifs financiers.

Actif/passif	Classement selon IAS 39	Classement selon IFRS 9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances	Coût amorti
Autres créances	Prêts et créances	Coût amorti
Dépôts en fidéicommiss	Prêts et créances	Coût amorti
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs financiers	Coût amorti

Les actifs financiers ne sont pas reclassés postérieurement à leur comptabilisation initiale, à moins que la Société ne détecte des changements dans son modèle d'entreprise dans la gestion des actifs financiers et revienne sur la classification des actifs financiers.

Dépréciation

La norme IFRS 9 (2014) remplace le modèle de la « perte subie » de la norme IAS 39 par un modèle prospectif de « perte de crédit attendue » (« ECL »). Le modèle ECL exige beaucoup de discernement, notamment en ce qui concerne l'impact des modifications des facteurs économiques sur les ECL, qui seront déterminés en fonction de la probabilité. Le nouveau modèle de dépréciation est appliqué, à chaque date de clôture, aux actifs financiers évalués au coût amorti ou mesurés à la JVAÉRG, à l'exception des investissements en instruments de capitaux propres.

Le modèle ECL appliqué aux actifs financiers requiert du jugement, des hypothèses et des estimations sur l'évolution des risques de crédit, des prévisions de la conjoncture économique future et des informations historiques sur la qualité du crédit de l'actif financier. Les modèles ECL appliqués n'ont pas eu d'impact significatif sur les créances de la Société.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

4. Principales méthodes comptables (suite)

n) Nouvelles normes comptables et interprétations récemment adoptées (suite)

IFRS 9, *Instruments financiers* (suite)

Dépréciation (suite)

Les pertes de valeur, si elles se produisaient, seraient comptabilisées en résultat net, la valeur comptable de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers étant réduite par l'utilisation de comptes de correction de valeur. Dans les périodes postérieures à la dépréciation où la perte de valeur a diminué, si cette diminution peut être liée objectivement aux conditions et aux changements de facteurs survenant après la comptabilisation initiale de la perte de valeur, la perte de valeur précédemment comptabilisée serait reprise en résultat. La reprise de dépréciation serait limitée au moindre de la diminution de la dépréciation ou du fait que la valeur comptable de l'actif financier à la date de reprise de la dépréciation n'excède pas le coût amorti si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée, après la reprise.

La société a adopté l'IFRS 9 (2014) dans ses états financiers pour l'exercice débutant le 1^{er} janvier 2018. L'adoption de l'IFRS 9 (2014) n'a pas eu d'incidence sur les états financiers.

IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. La nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices débutant à compter du 1^{er} janvier 2018. Une application anticipée est autorisée. IFRS 15 remplace IAS 11, *Contrats de construction*, IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, IFRIC 18, *Transfert d'actifs provenant de clients*, et SIC 31, *Produits des activités ordinaires - Opérations de troc impliquant des services de publicité*.

La norme contient un modèle unique qui s'applique aux contrats avec les clients et deux approches pour comptabiliser les produits: à un moment précis ou progressivement. Le modèle comporte une analyse en cinq étapes des transactions basée sur un contrat afin de déterminer si, combien et quand les produits sont comptabilisés. De nouvelles estimations et de nouveaux seuils de jugement ont été introduits, ce qui peut affecter le montant et / ou le calendrier des produits constatés.

Les produits provenant des frais de gestion, de la location d'installations et des actifs contractuels sont constatés progressivement, à mesure que les services sont rendus. Les produits des actifs contractuels représentent le montant non facturé brut qui devrait être collecté auprès de tiers pour les travaux effectués à la fin de l'année considérée. Ils sont évalués au coût majoré des profits, moins les facturations intermédiaires. À ce titre, le montant comprend les produits comptabilisés par la Société en sus des montants facturés aux clients. Si les facturations intermédiaires pour un projet donné dépassent les coûts engagés plus le profit comptabilisé, la différence est alors présentée dans les produits reportés.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

4. Principales méthodes comptables (suite)

- n) Nouvelles normes comptables et interprétations récemment adoptées (suite)

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (suite)

La Société a adopté IFRS 15 dans ses états financiers pour la période annuelle commençant le 1^{er} janvier 2018 de manière rétrospective. Étant donné que la Société ne génère aucun revenu significatif de ses activités, l'adoption de la norme IFRS 15 n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers.

- o) Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées

IFRS 16, Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui remplacera l'IAS 17, *Contrats de location*. Selon la norme, tous les contrats de location de plus de 12 mois doivent être présentés dans l'état de la situation financière d'une entreprise en tant qu'actifs et passifs. La nouvelle norme est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 et peut être adoptée par anticipation par les entreprises qui appliquent également IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. La société a l'intention d'adopter l'IFRS 16 dans ses états financiers pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2019 et prévoit que ses contrats de location simple devront être comptabilisés dans son état de la situation financière à la date de transition.

IFRIC 23, Incertitude relative aux traitements fiscaux

Le 7 juin 2017, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 23 intitulée « Incertitude relative aux traitements fiscaux ».

L'interprétation fournit des indications sur la comptabilisation des passifs et des actifs d'impôt exigible et différé dans des circonstances dans lesquelles il existe une incertitude quant aux traitements fiscaux.

L'interprétation est applicable pour la période annuelle débutant à compter du 1^{er} janvier 2019. Une application anticipée est autorisée.

L'interprétation exige qu'une entité :

- détermine si des traitements fiscaux incertains devraient être examinés séparément, ou ensemble, en tant que groupe, en fonction de quelle approche fournit de meilleures prévisions de la résolution;
- reflète une incertitude dans le montant de l'impôt sur le revenu à payer (recouvrable) s'il est probable qu'elle paiera (ou recouvrera) un montant pour l'incertitude; et

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

4. Principales méthodes comptables (suite)

o) Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées (suite)

IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux* (suite)

L'interprétation exige qu'une entité (suite) :

- mesure une incertitude fiscale en fonction du montant le plus probable ou de la valeur attendue, selon la méthode qui permet de mieux prédire le montant à payer (recouvrable).

La Société a l'intention d'adopter l'interprétation dans ses états financiers pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2019. L'ampleur de l'impact de l'adoption de cette interprétation n'a pas encore été déterminée.

5. Taxes à recevoir et autres

	2018	2017
Taxes de vente	26 873 \$	54 933 \$
Autres	27 316	74 537
Crédits d'impôt à recevoir	156 287	–
Crédits d'impôt à recevoir et autres	210 476 \$	129 470 \$

6. Dépôts en fidéicommiss

Au 31 décembre 2018, la Société a un dépôt en fidéicommiss de 279 000 \$ (279 000 \$ en 2017) en concordance avec les garanties actuelles requises de la part du *Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure* et la *Loi sur la protection du territoire des activités agricoles* pour les coûts futurs de restauration des sites Augmitto et Astoria situés sur la propriété de Rouyn. Des garanties supplémentaires pourraient être exigées de la part du gouvernement (se reporter à la note 10).

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

7. Bâtiment à Chibougamau

	2018	2017
Coût		
Solde au début de l'exercice	273 890 \$	273 890 \$
Solde à la fin de l'exercice	273 890 \$	273 890 \$
Amortissement cumulé		
Solde au début de l'exercice	31 553 \$	20 597 \$
Amortissement	10 955	10 956
Solde à la fin de l'exercice	42 508 \$	31 553 \$
Valeur comptable		
Solde à la fin de l'exercice	231 382 \$	242 337 \$

8. Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation

Propriétés minières

			2018
	Solde au début de l'exercice	Ajouts	Solde à la fin de l'exercice
Rouyn	2 494 895 \$	16 045 \$	2 510 940 \$
Scott Lake	774 235	–	774 235
Lemoine	270 492	–	270 492
Selbaie Ouest	63 369	–	63 369
Estrades-Caribou	167 672	–	167 672
	3 770 663 \$	16 045 \$	3 786 708 \$

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

8. Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation (suite)

Propriétés minières (suite)

	2017		
	Solde au début de l'exercice	Radiation (note 8 i))	Total
Rouyn	2 494 895 \$	– \$	2 494 895 \$
Scott Lake	774 235	–	774 235
Lemoine	270 492	–	270 492
Selbaie Ouest	63 369	–	63 369
Estrades-Caribou	167 672	–	167 672
Normétal Ouest	69 875	(69 875)	–
	3 840 538 \$	(69 875) \$	3 770 663 \$

Actifs de prospection et d'évaluation

	2018				
	Solde au début de l'exercice	Ajouts	Paiement initial reçu dans le cadre de la convention d'option (note 8 a))	Crédit d'impôt	Solde à la fin de l'exercice
Rouyn ^{a)}	16 104 946 \$	529 894 \$	(1 000 000) \$	(59 789) \$	15 575 051 \$
Beschefer ^{b)}	751 495	17 723	–	(2 383)	766 835
Kistabiche ^{d)}	144 387	59 833	–	(16 302)	187 918
Scott Lake ^{f)}	3 940 800	96 316	–	(23 147)	4 013 969
Lemoine ^{g)}	18 468	388	–	(113)	18 743
Selbaie Ouest ^{e)}	318 827	6 205	–	(237)	324 795
Estrades-Caribou ^{h)}	689 982	530 413	–	(20 905)	1 199 490
Gemini ^{d)}	2 114	309	–	(6)	2 417
Turgeon ^{d)}	387	–	–	–	387
Allard ^{d)}	1 105	–	–	–	1 105
Landrienne ^{l)}	1 197	–	–	–	1 197
Kb ^{k)}	2 339	199 298	–	(33 405)	168 232
	21 976 047 \$	1 440 379 \$	(1 000 000) \$	(156 287) \$	22 260 139 \$

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

8. Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation (suite)

Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

	2017			
	Solde au début de l'exercice	Ajouts	Radiation (note 8 i))	Solde à la fin de l'exercice
Rouyn ^{a)}	16 067 453 \$	37 493 \$	– \$	16 104 946 \$
Beschefer ^{b)}	223 727	527 768	–	751 495
Kistabiche ^{d)}	130 793	13 594	–	144 387
Scott Lake ^{f)}	3 262 276	678 524	–	3 940 800
Lemoine ^{g)}	18 426	42	–	18 468
Selbaie Ouest ^{e)}	318 033	794	–	318 827
Estrades-Caribou ^{h)}	8 271	681 711	–	689 982
Normétal Ouest ⁱ⁾	56 295	3 293	(59 588)	–
Gemini ^{d)}	–	2 114	–	2 114
Turgeon ^{d)}	–	387	–	387
Allard ^{d)}	–	1 105	–	1 105
Landrienne ^{j)}	–	1 197	–	1 197
Kb ^{k)}	–	2 339	–	2 339
	20 085 274 \$	1 950 361 \$	(59 588)\$	21 976 047 \$

a) Propriété Rouyn

Yorbeau détient une participation de 100 % dans la propriété Rouyn, laquelle est située dans les cantons de Rouyn et Beauchastel au Québec. La propriété Rouyn est composée d'une concession minière et d'un groupe de 94 claims miniers. Douze des 94 claims miniers sont assujettis à une redevance de 50 000 \$ par année, payable à la Société Minière Alta Inc., une société contrôlée par un administrateur de Yorbeau.

Le 17 décembre 2018, la Société a signé une convention d'option définitive avec IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD »), qui donne à IAMGOLD l'option de devenir propriétaire à 100 % de la propriété Rouyn de Yorbeau (la « propriété Rouyn ») située au Québec, au Canada.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

8. Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation (suite)

Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

a) Propriété Rouyn (suite)

La convention d'option définitive prévoit que, sous réserve de certaines conditions, IAMGOLD versera certaines sommes en trésorerie et fera des dépenses d'exploration qui lui donneront l'option de devenir propriétaire à 100 % de la propriété Rouyn. Pour gagner l'option d'achat, IAMGOLD doit remplir les exigences suivantes :

- i) verser à Yorbeau un paiement initial en espèces de 1 million de dollars le 17 décembre 2018 (la « date d'effet »);
- ii) financer et engager des dépenses d'exploration de 9 millions de dollars pendant au maximum quarante-huit (48) mois civils après la date d'effet (la « période des dépenses »), dépenses d'exploration qui doivent atteindre un seuil minimum au cours de chaque période de 12 mois de la période des dépenses et entraîner des forages au diamant sur au moins 20 000 mètres dans les vingt-quatre (24) mois suivant la date d'effet ou, si elle est ultérieure, la date à laquelle l'ensemble des autorisations ou consentements gouvernementaux nécessaires au programme de forage auront été obtenus;
- iii) verser à Yorbeau des paiements en espèces intermédiaires de 3 millions de dollars au total au cours de la période des dépenses;
- iv) réaliser une estimation des ressources de la propriété selon les pratiques habituelles d'IAMGOLD en matière d'estimation et de déclaration de l'information, sous réserve des paramètres techniques détaillés dont ont convenu IAMGOLD et Yorbeau; et
- v) effectuer un dernier versement en espèces à Yorbeau, en trois versements sur une période maximale de deux ans suivant la période de dépenses, pour un montant global égal au moindre de: a) un montant calculé en multipliant le nombre total d'onces d'or identifiées dans l'estimation des ressources de 15,00 \$ et b) 30 M \$.

En plus du paiement final en espèces, sera émise à Yorbeau et consentie par IAMGOLD, au moment de l'exercice de l'option, une redevance de 2 % du rendement net de fonderie sur les minéraux produits sur la propriété Rouyn. IAMGOLD sera l'exploitant et le gestionnaire de projet de la propriété Rouyn pendant la période d'option. Yorbeau sera représenté dans un comité technique qui supervisera le programme de travail.

La convention d'option est considérée comme une convention d'amodiation. Par conséquent, la contrepartie initiale en espèces de 1 M \$ reçue à la date d'effet a été comptabilisée en réduction des actifs de prospection et d'évaluation de Rouyn.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

8. Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation (suite)

Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

b) Propriété Beschefer

En 2002, Yorbeau a conclu une entente avec Explorers Alliance Corporation (« Explorers »), aux termes de laquelle Yorbeau a acquis d'Explorers une participation de 80 % dans 149 claims miniers jalonnés en contrepartie de l'émission à Explorers de 350 000 actions ordinaires de catégorie A de Yorbeau. En 2005, Yorbeau a abandonné 12 de ces claims. La Société a également l'option d'acquérir, à tout moment, la participation résiduelle de 20 % détenue par Explorers dans la propriété en contrepartie d'un paiement en espèces de 500 000 \$ ou de l'émission de 1 800 000 actions ordinaires de catégorie A supplémentaires de Yorbeau. Yorbeau détient également une participation de 100 % dans 120 claims situés dans le canton de Beschefer. En juillet 2012, les 257 claims jalonnés qui forment la propriété Beschefer ont été convertis en un total de 115 claims désignés sur carte. Yorbeau détient une participation de 100 % dans 50 de ces claims et une participation de 80 % dans les 65 autres claims.

c) Propriété Ellison

En 2002, Yorbeau a signé une entente avec Mines Agnico-Eagle limitée (« Agnico »), aux termes de laquelle Yorbeau a transféré à Agnico tous ses intérêts dans la propriété Ellison en contrepartie d'un paiement en espèces de 1 000 000 \$, dont 500 000 \$ ont été reçus à la clôture et 500 000 \$ sont à recevoir lors du commencement de la production commerciale. Yorbeau détient également une redevance de 2,5 % sur le revenu net de fonderie sur la propriété Ellison quand le prix courant de l'or, tel qu'il est établi par l'Association de marché de métaux précieux de Londres, est de plus de 425 \$ US l'once.

Le 31 mai 2017, Yorbeau a vendu à Agnico sa redevance du rendement net de fonderie pour 2 250 000 \$ en espèces. En outre, le versement restant de 500 000 \$ de l'acquisition de 2002, qui n'était payable qu'au début de la production commerciale, ne serait plus payable.

d) Gemini, Turgeon, Kistabiche, Bonfortel, Poirier et Allard

La propriété Gemini-Turgeon résulte de la fusion de deux propriétés minières contiguës : la propriété Gemini et la propriété Turgeon. Elle est située à 80 kilomètres au nord de La Sarre en Abitibi, au Québec, dans les cantons de Laberge et de Casa-Berardi.

- Yorbeau détient une participation de 50 % dans la propriété Turgeon et IAMGOLD détient la participation restante de 50 %. Certaines revendications de cette propriété sont soumises à une redevance de 2 % du rendement net de fonderie en faveur d'une tierce partie.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

8. Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation (suite)

Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

d) Gemini, Turgeon, Kistabiche, Bonfortel, Poirier et Allard (suite)

- Yorbeau détient une participation de 37,5 % dans la propriété Gemini, la participation restante étant de 37,5 % détenue par IAMGOLD et à 25 % par un tiers. Certaines revendications de cette propriété sont soumises à une redevance de 2 % du rendement net de fonderie en faveur d'un autre tiers. IAMGOLD est actuellement l'exploitant de la coentreprise.

La propriété Joutel-Explo Zinc résulte de la fusion de trois propriétés minières: Kistabiche, Bonfortel et Poirier. Elle est située à 135 kilomètres au nord d'Amos (Abitibi, Québec) dans les cantons de Joutel et de Poirier.

- Yorbeau détient une participation de 100 % dans les blocs Bonfortel et Poirier. Certains claims de cette propriété sont soumis à une redevance de 2 % du rendement net de fonderie en faveur d'une tierce partie.
- Yorbeau détient une participation de 73,87 % dans Kistabiche et la participation restante de 26,13 % est détenue par un tiers.
- La propriété Allard est située à 175 kilomètres au nord d'Amos (Abitibi, Québec), dans le canton de Desmazures. Yorbeau détient une participation de 70 % dans la propriété et la participation restante de 30 % est détenue par un tiers.

e) Selbaie Ouest

Yorbeau détient une participation de 100 % dans la propriété Selbaie Ouest, laquelle est située dans les cantons Carheil et Brouillan au Québec. La propriété est composée de 105 claims, dont 100 claims sont assujettis à un droit de retour en faveur de First Quantum Minerals Ltd. (« First Quantum ») en vertu d'une convention datée du 29 juin 2009 et amendée le 15 janvier 2015 (la « Convention prévoyant un droit de retour »). Aux termes de la Convention prévoyant un droit de retour, First Quantum a le droit d'acquérir à nouveau une participation de 50 % dans la propriété en finançant, avec Yorbeau à titre d'exploitant, des dépenses d'exploration sur la propriété d'un montant égal au double du montant des dépenses effectuées sur cette propriété depuis qu'elle a été acquise par Yorbeau. Si First Quantum n'exerce pas son droit de retour, elle aura le droit de recevoir une redevance de 1 % du rendement net de fonderie sur les claims qui sont assujettis au droit de retour.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

8. Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation (suite)

Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

f) Scott Lake

Yorbeau détient une participation de 100 % dans la propriété Scott Lake, laquelle est composée de trois blocs de claims contigus totalisant 129 claims situés dans les cantons Scott, Lévy et Obalski au Québec. Certains claims sont assujettis à des redevances de production à des tierces parties, comme suit :

- Les claims Ouje ne sont assujettis à aucune redevance.
- Les claims Scott-Diagold sont assujettis à une redevance de 1 % du rendement net de fonderie en faveur d'Exploration Diagold Inc., laquelle peut être achetée par Yorbeau en tout temps pour une somme de 750 000 \$.
- Les claims de 1948565 Ontario Inc. (« 1948565 ») peuvent être assujettis à diverses conventions sous-jacentes de redevances lors de la production commerciale et à un paiement forfaitaire unique en espèces lors de la production commerciale à 1948565 égal à 1) 1 000 000 \$ si l'étude de faisabilité relativement à la propriété indique que celle-ci contient des réserves minérales de moins de cinq millions de tonnes; 2) 2 000 000 \$ si ces réserves sont supérieures à cinq millions de tonnes mais inférieures à dix millions de tonnes; et 3) 4 000 000 \$ si ces réserves sont supérieures à dix millions de tonnes.

Une avance d'un montant de 35 000 \$ est payable annuellement à 1948565 jusqu'à ce que la production commerciale soit atteinte. Ces avances sont récupérables des paiements payables à 1948565 décrits au sous-paragraphe ci-dessus.

g) Lemoine

En juillet 2015, les 199 claims miniers qui forment la propriété Lemoine ont été convertis en un total de 102 claims désignés sur carte. La propriété est située dans les cantons Lemoine, Rinfret et Dollier au Québec. Yorbeau a une participation de 79,30 % dans la propriété Lemoine et l'intérêt résiduel de 20,70 % est détenu par First Quantum. Certains claims de cette propriété sont assujettis à une redevance de 2 % sur le revenu net de fonderie et à un paiement de 1 000 000 \$ lors de la production commerciale. Les autres claims de cette propriété sont assujettis à une redevance de 1 % du rendement net de fonderie, dont la moitié peut être achetée pour 1 000 000 \$.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

8. Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation (suite)

Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

h) Estrades-Caribou

La propriété Estrades-Caribou est composée de trois blocs de claims contigus totalisant 118 claims situés dans le canton Estrées au Québec. Yorbeau détient des intérêts divers dans ces claims, comme suit :

- Les claims Estrades (7 claims) : Yorbeau détient une participation de 67,20 %, l'intérêt résiduel est détenu par First Quantum.
- Les claims Caribou Est (38 claims) : Yorbeau détient une participation de 67,20 %, l'intérêt résiduel est détenu par First Quantum.
- Les claims Caribou Ouest (73 claims) : Yorbeau détient une participation de 100 %.
- Un total de 111 claims sur les blocs de Caribou Est et Caribou Ouest sont assujettis à une redevance de 2,5 % du rendement net de fonderie.

i) Normétal Ouest

Yorbeau détient une participation de 100 % dans la propriété Normétal Ouest, laquelle consiste en 2 claims situés dans les cantons Abbotsford et Adair en Ontario.

En 2017, Yorbeau a décidé de cesser toute activité de prospection dans cette propriété et les claims seront graduellement abandonnés. Les actifs de prospection et d'évaluation et de propriétés minières relatifs à cette propriété ont donc été radiés.

j) Landrienne

Yorbeau détient une participation de 100 % dans la propriété Landrienne, laquelle consiste en 62 claims situés dans le canton Landrienne au Québec. Cette propriété est assujettie à la Convention prévoyant un droit de retour avec First Quantum. De plus, 22 claims de la propriété sont assujettis à une redevance de 2 % du rendement net de fonderie et 24 claims de la propriété sont assujettis à une redevance de 1 % du rendement net de fonderie.

k) Autres propriétés

Yorbeau a acquis en décembre 2017 la propriété KB située dans le canton McCorkill à 35 kilomètres à l'est de la ville de Chibougamau. La propriété, localement connue aussi sous le nom de « Kill Bill », comprend 30 claims couvrant 16,7 kilomètres carrés et est localisée à la limite de la ceinture géologique Abitibi au Québec.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

9. Crédoiteurs et charges à payer

	2018	2017
Créditeurs	247 135 \$	128 \$
Charges à payer	31 827	127 689
Créditeurs et charges à payer	278 962 \$	127 817 \$

10. Provisions

La provision de la Société se compose d'obligations liées à des coûts de restauration de sites relatifs aux activités de remise en état et de fermeture des sites Astoria et Augmitto sur la propriété Rouyn, conformément aux exigences du « *Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure* » et de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

La Société prévoit des coûts de restauration totaux en lien avec les réglementations mentionnées ci-dessus de 255 000 \$ et 24 000 \$, respectivement. Ces montants représentent ce qui est prévu au plus récent plan de fermeture des sites miniers approuvé par les autorités gouvernementales en 2016. Tout ajustement futur à cette provision en raison de modifications de lois, de réglementations et d'hypothèses d'exploitation sera ajouté au coût de l'actif sous-jacent et pourrait s'avérer significatif.

La provision pour les coûts de restauration des sites n'a pas fluctué au cours de l'année. Le solde au 31 décembre 2018 était de 279 000 \$ (279 000 \$ en 2017).

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

11. Capital social et bons de souscription

Autorisé

Un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A, sans valeur nominale

Les actions ont fluctué comme suit pendant l'exercice :

	2018		2017	
	Nombre d'actions	\$	Nombre d'actions	\$
Solde au début de l'exercice	307 539 013	53 884 801	293 253 299	52 741 943
Émission d'actions Placement privé - actions accréditives	19 010 000	950 500	14 285 714	1 500 000
Passif lié aux actions accréditives	–	(570 300)	–	(357 142)
Solde à la fin de l'exercice	326 549 013	54 265 001	307 539 013	53 884 801

a) Émission d'actions accréditives

Le 14 juin 2017, la Société a complété la première tranche de son placement privé. La Société a émis au total 11 999 285 actions accréditives au prix de 0,105 \$ par action pour un produit brut de 1 259 925 \$. A la date de clôture, la Société a versé une rémunération d'intermédiaire de 5 % du produit brut du placement.

Le 28 août 2017, la Société a complété la deuxième tranche de son placement privé. La Société a émis au total 2 286 429 actions accréditives au prix de 0,105 \$ par action pour un produit brut de 240 075 \$.

Le 21 décembre 2018, la Société a complété un placement privé. La Société a émis au total 19 010 000 actions accréditives au prix de 0,05 \$ par action pour un produit brut de 950 500 \$.

La valeur comptable de ces actions accréditives est présentée déduction faite du passif lié aux actions accréditives de 570 300 \$ (357 142 \$ en 2017).

Le 28 avril 2017, la Société a complété un placement privé. La Société a émis au total 1 666 667 actions accréditives au prix de 0,105 \$ par action pour un produit brut de 175 000 \$.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

11. Capital social et bons de souscription (suite)

b) Bons de souscription

Le nombre de bons de souscription en circulation a fluctué comme suit pendant l'exercice :

	2018	2017
	Nombre en circulation	Nombre en circulation
Solde au début de l'exercice	11 626 982	11 626 982
Bons de souscription expirés	(11 626 982)	–
Solde à la fin de l'exercice	–	11 626 982

12. Régime d'options d'achat d'actions

Au 31 décembre 2018, 13 983 334 actions ordinaires de catégorie A étaient réservées pour émissions en vertu du régime d'options d'achat d'actions pour le bénéfice des administrateurs, des employés et des fournisseurs de services de la Société. Les options d'achat d'actions sont émises à un prix de levée correspondant au dernier prix de clôture des actions ordinaires de catégorie A à la Bourse de Toronto avant l'octroi de l'option.

Le régime d'options prévoit que les administrateurs doivent déterminer, à leur seule discrétion, si les conditions d'acquisition devraient être applicables à toute option octroyée aux termes du régime au moment de l'octroi.

Le 15 juin 2018 et le 12 juillet 2018, la Société a attribué au total 4 250 000 options d'achat d'actions aux employés et administrateurs pouvant être exercées au prix de 0,035 \$ par action. Les options d'achat actions expirent après une période de cinq ans. La juste valeur de chaque option attribuée a été déterminée au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes. À la date de l'octroi, cette juste valeur moyenne pondérée des options attribuées était de 0,021 \$ par option pour une valeur totale de 87 991 \$.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

12. Régime d'options d'achat d'actions (suite)

Les hypothèses moyennes pondérées utilisées dans la mesure de ces calculs sont les suivantes :

Taux d'intérêt sans risque	2,084 %
Durée de vie prévue	5 ans
Volatilité prévue	53 372 %
Taux de dividende annuel attendu	–
Prix de l'action à la date d'attribution	0,04 \$

Le nombre d'options d'achat d'actions en circulation à l'intérieur du régime de la Société a fluctué comme suit pendant l'exercice :

	2018		2017	
	Nombre d'options d'achat d'actions	Prix de levée moyen pondéré	Nombre d'options d'achat d'actions	Prix de levée moyen pondéré
Solde au début de l'exercice	4 075 000	0,20 \$	9 525 000	0,22 \$
Attribuées	4 250 000	0,035	–	–
Expirées	(1 300 000)	0,25	(5 450 000)	0,25
Solde à la fin de l'exercice	7 025 000	0,09 \$	4 075 000	0,20 \$
Options pouvant être levées à la fin de l'exercice	4 900 500	0,16 \$	4 075 000	0,20 \$

Au 31 décembre 2018, les options d'achat d'actions suivantes étaient en circulation :

- 2 175 000 options à 0,18 \$ l'action jusqu'au 12 avril 2020;
- 300 000 options à 0,18 \$ l'action jusqu'au 4 novembre 2020;
- 2 525 000 options à 0,035 \$ l'action jusqu'au 15 juin 2023;
- 1 725 000 options à 0,04 \$ l'action jusqu'au 12 juillet 2023; et
- 300 000 options à 0,10 \$ l'action jusqu'au 27 juin 2021.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

13. Impôt sur le bénéfice

La charge (le recouvrement) d'impôt diffère des montants calculés par application du taux d'imposition combiné fédéral et provincial de 26,8 % (26,8 % en 2017) en raison des éléments suivants :

	2018	2017
Bénéfice (perte) du résultat global de l'exercice	(1 004 277)\$	1 720 554 \$
Économie d'impôt attendue	(268 142)	461 108
Augmentation (diminution) des impôts résultant des éléments suivants :		
Paiements fondés sur les actions non déductibles	9 025	188
Variation des actifs d'impôts différés non reconnus	68 657	(933 529)
Dépense fiscale relativement à la déduction pour actions accréditives	249 337	511 002
Écart permanent provenant des revenus non déductibles sur actions accréditives	(59 366)	(127 617)
Impact de la variation du taux d'imposition	–	(1 760)
Autres	489	90 608
Total de l'économie d'impôt sur le bénéfice	– \$	– \$

Au 31 décembre 2018, la Société dispose de frais d'exploration et d'autres frais d'environ 29 093 000 \$, qui sont reportés prospectivement et indéfiniment aux fins fiscales et qui peuvent être utilisés pour réduire le revenu imposable d'exercices futurs. La Société dispose aussi de pertes fiscales d'environ 19 076 000 \$ pour réduire son revenu imposable au cours des prochains exercices. Ces pertes, dont l'effet n'a pas été constaté aux états financiers, expirent comme suit :

2024	346 000 \$
2025	469 000
2026	1 294 000
2027	1 716 000
2028	1 765 000
2029	2 015 000
2030	1 873 000
2031	1 670 000
2032	1 620 000
2033	1 303 000
2034	720 000
2035	891 000
2036	1 207 000
2037	975 000
2038	1 212 000
Total	19 076 000 \$

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

13. Impôt sur le bénéfice (suite)

Les actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés, car il n'est pas probable que des bénéfices imposables futurs soient disponibles et à l'encontre desquels des pertes fiscales non utilisées et des crédits d'impôt non utilisés pourraient être imputés. Les actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés à l'égard des éléments suivants :

	2018	2017
Perte d'exploitation	5 066 000 \$	4 745 000 \$
Frais de financement liés aux capitaux propres	64 000	89 000
Équipement	134 000	134 000
Propriétés minières	938 000	1 157 000
Actifs de prospection et d'évaluation	(582 000)	(588 000)
Provisions	74 000	74 000
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	5 694 000 \$	5 611 000 \$

Les impôts différés se composent ainsi :

	2017	Constatés dans la perte ou le bénéfice net	2018
Actifs d'impôts différés			
Perturbations autres qu'en capital reportées	587 000 \$	(5 000)\$	582 000 \$
Passifs d'impôts différés			
Actifs de prospection et d'évaluation	(587 000)	5 000	(582 000)
Impôts différés, montant net	– \$	– \$	– \$

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

14. Engagements et éventualités

La Société s'est engagée par contrats de location simple pour des locaux et un véhicule de surface. Les paiements minimums exigibles sont les suivants :

	2018	2017
Un an et moins	52 825 \$	68 475 \$
Plus d'un an et moins de 5 ans	5 875	58 700
	58 700 \$	127 175 \$

Les contrats de location sont des contrats standards de l'industrie. Le bail des locaux est principalement basé en fonction de la superficie.

La Société s'était engagée à effectuer des dépenses d'exploration et d'évaluation admissibles de 919 222 \$ avant le 31 décembre 2018, liées au financement de 1 500 000 \$ en actions accréditatives conclu en 2017. Au 31 décembre 2018, la Société avait engagé de telles dépenses admissibles.

La Société s'est engagée à effectuer des dépenses de prospection et d'évaluation admissibles pour un montant de 950 500 \$ en lien avec les financements accreditifs réalisés en 2018 avant le 31 décembre 2019.

Il n'y a pas de garantie que les fonds dépensés par la Société seront admissibles comme frais d'exploration canadiens même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet. Le refus de certaines dépenses par les autorités fiscales pourrait avoir des conséquences fiscales négatives pour les investisseurs. Dans un tel cas, la Société indemniserait chaque souscripteur d'actions accréditatives pour les impôts supplémentaires à payer par le souscripteur à la suite de l'échec de la Société à renoncer aux dépenses admissibles comme convenu.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

15. Charges administratives

	2018	2017
Honoraires	400 125 \$	240 453 \$
Relations avec des investisseurs	150 802	169 397
Salaires	232 979	267 150
Divers	151 428	87 565
Loyer	68 707	69 162
Assurance	11 824	11 909
Taxes, permis, honoraires	543	3 584
Total	1 016 408 \$	849 220 \$

16. Dépenses de l'édifice de Chibougamau

	2018	2017
Entretien du bâtiment	2 853 \$	179 \$
Assurance	1 275	1 165
Chauffage	6 482	5 590
Taxes, permis, honoraires	8 755	8 414
Divers	3 209	4 108
Amortissement	10 955	10 956
Total	33 529 \$	30 412 \$

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

17. Instruments financiers et gestion des risques financiers

Gestion des risques

La Société est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société. La Société ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, y compris des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée ainsi que sa politique en matière de gestion des risques financiers se détaillent comme suit :

a) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité de subir une perte à la suite du défaut par une autre partie de respecter ses engagements selon les modalités d'un contrat. Les instruments financiers qui exposent potentiellement la Société à des risques de concentration de crédit sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui sont détenus dans des institutions financières de grande qualité.

b) Risque lié aux taux d'intérêt

La trésorerie et les équivalents de trésorerie portent intérêt à un taux variable et exposent donc la Société au risque de variation de juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Les autres actifs et passifs financiers ne portent pas intérêt et, conséquemment, n'exposent pas la Société à des risques liés aux taux d'intérêt.

c) Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de s'assurer que la Société dispose de sources de financement suffisantes tels les placements privés. La Société établit des prévisions de trésorerie pour s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour respecter ses obligations. L'obtention de nouveaux fonds permet à la Société de poursuivre ses activités, mais il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir malgré le fait qu'elle a réussi dans le passé.

d) Juste valeur

La juste valeur des actifs et passifs financiers de la Société correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de l'échéance rapprochée de ces instruments.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

18. Informations concernant le capital

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont d'assurer la continuité d'exploitation tout en maintenant les programmes d'exploration en cours ainsi que le développement des actifs miniers et de fournir un fonds de roulement suffisant afin de respecter ses engagements en cours et de poursuivre d'éventuels investissements.

La Société gère la structure de son capital et y fait des ajustements en conformité avec les objectifs susmentionnés ainsi qu'à la lumière des changements de conditions économiques et des risques caractéristiques des actifs sous-jacents. Dans la gestion de la structure de son capital, la Société inclut les composantes des capitaux propres. Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure du capital, la Société peut émettre de nouvelles actions, acquérir ou céder des actifs ou modifier les sommes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et les placements temporaires. La Société ne prévoit pas se servir d'emprunts à long terme avant qu'elle ne génère des revenus. Il n'y a aucune politique concernant les dividendes. La Société n'est sujette à aucune obligation externe concernant son capital. La gestion du capital par la Société est demeurée inchangée depuis l'exercice précédent.

19. Transactions avec des parties liées

Transactions avec les principaux dirigeants

La rémunération des membres du conseil d'administration et de la haute direction de la Société comprend :

	2018	2017
Avantages du personnel à court terme	116 539 \$	152 950 \$
Paiements fondés sur des actions	5 836	700
Total	122 375 \$	153 650 \$

Relativement au placement privé clôturé le 21 décembre 2018, trois initiés ont souscrit à un total de 1 450 000 actions ordinaires, pour un produit total de 72 500 \$. Les termes et conditions offerts aux parties liées de cette transaction sont les mêmes que ceux offerts à des porteurs d'actions ordinaires non liés.

Autres transactions avec des parties liées

Le poste Entretien de la propriété aux états du résultat net et des autres éléments du résultat global comprend un montant de 50 000 \$ (50 000 \$ en 2017) payé à titre de redevance à la Société Minière Alta Inc., une société contrôlée par un administrateur de Yorbeau (note 8 a)).

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

19. Transactions avec des parties liées (suite)

Autres transactions avec des parties liées (suite)

Un administrateur de la Société a fourni des services de relations avec des investisseurs pour un montant de 25 000 \$ (20 000 \$ en 2017) imputé aux charges administratives.

Ces opérations effectuées dans le cours normal des activités de la Société ont été mesurées à la valeur d'échange, qui a été établie et acceptée par les parties liées.